

Checkliste pour la vérification

Entrer le titre du projet : **...Titre test.....**

Projet/programme [effacer ce qui ne convient pas] de réduction des émissions en Suisse

Version du document : *remplir*

Date : *remplir*

Organisme de vérification *Nom et adresse de l'entreprise*

Remarques concernant la checkliste

Généralités

Dans ces formulaires, le terme de « projet » comprend également les programmes. Les formulaires sont néanmoins axés sur les projets. Pour les questions spécifiques aux programmes, veuillez vous reporter à la communication « Projets et programmes de réduction des émissions réalisés en Suisse » de l'OFEV, chap. 8 et annexe J, section 4.4.

Lors de la vérification des rapports de suivi d'un programme, il convient en particulier de vérifier si les projets remplissent les critères d'inclusion visés à l'art. 5a, al. 1, let. c, de l'ordonnance sur le CO₂.

Cette vérification requiert l'ajout de points supplémentaires dans la checkliste (à créer après 2.7).

Remplissage de la checkliste

La checkliste se compose de deux parties :

- Partie 1 : liste des affirmations à évaluer (checkliste)
- Partie 2 : liste des questions

Il est possible de répondre à chaque affirmation de la partie 1 par « exact » ou « pas exact ». Au cas où cela ne serait pas le cas, il faut l'indiquer par la mention « n.a », pour autant que l'affirmation ne soit pas pertinente.

Si une affirmation n'est pas exacte, alors une DC, une DAC ou une RAF sera formulée :

- DC : demande de clarification – aspects confus et en suspens (ne requiert en principe pas d'adaptation du rapport de suivi)
- DAC : demande d'action corrective – aspects à corriger immédiatement (requiert en principe l'adaptation du rapport de suivi)
- RAF : requête d'action future – aspects à corriger pour la prochaine période de suivi (sera contrôlé lors de la prochaine vérification)

Procédure à suivre lorsqu'une affirmation n'est pas exacte :

1. Saisir la DC, la DAC ou la RAF pour l'affirmation en question (→ Numéroté de manière continue les DC, les DAC et les RAF dans la case « Pas exact »).

Exemple :

Suivi	Exact	Pas exact
21.3		DC 1
3.3	x	

Le présent document s'appuie sur le formulaire Checkliste pour la vérification (version v2.0 / août 2015) élaboré par le secrétariat Compensation.

Avant de remplir ce formulaire, veuillez s'il vous plaît vérifier qu'il s'agit bien de la version la plus récente. Cette dernière se trouve sur <http://www.bafu.admin.ch/klima/13877/14510/14760/14762/index.html?lang=fr>

Checkliste pour la vérification

2. Formulation de la/des question(s) correspondante(s) par le vérificateur et transmission de la/des question(s) (→ sous forme groupée) au requérant pour réponse.
3. Réponse du requérant aux questions posées.
4. Inscrire les questions clarifiées comme « liquidé ».

Exemple

DC 1	Liquidé	X
2.3	Les données sur le rapport de suivi sont complètes.	
Question L'auteur du rapport de suivi manque.		
Réponse du requérant Ses coordonnées ont été ajoutées dans la description du projet V.2.		
Conclusion du vérificateur Les coordonnées ont été ajoutées de manière correcte.		

5. Une fois toutes les questions clarifiées, terminer la vérification.

Le modèle à utiliser pour poser des questions figure dans la partie 2 du présent document.

Pour toute question sur la façon de remplir ce formulaire, prière de vous adresser à : kop-ch@bafu.admin.ch

Partie 1 : Checkliste

1. Aspects formels		Exact	Pas exact
1.1	La demande est déposée au moyen de la version actuelle des formulaires et documents disponibles sur le site Internet de l'OFEV (bases légales, communication et documents complémentaires).		
1.2	Le rapport de suivi et les documents de référence sont complets et cohérents (→ communication, annexe J, tableau 6)		
1.3	Le requérant est identifié de manière correcte.		
1.4a	Le requérant est le même que celui qui a saisi la description du projet validée.		
1.4b	Si 1.4.a n'est pas exact : les raisons du changement de requérant sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		

2. Description du suivi (→ communication, annexe J, tableaux 5 et 7)			
	Méthode de suivi et preuve des réductions d'émissions obtenues	Exact	Pas exact
2.1	La description de la méthode de suivi utilisée dans le rapport de suivi est correcte et compréhensible.		
2.2a	La méthode de suivi utilisée correspond à la méthode décrite dans le plan de suivi.		
2.2b	Si 2.2.a n'est pas exact : les raisons des écarts entre la méthode de suivi utilisée et la méthode décrite dans le plan de suivi sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
2.2c	Si 2.2.a n'est pas exact : la méthode de suivi utilisée est adéquate.		
2.3	La méthode de suivi est mise en œuvre correctement et le calcul des réductions d'émissions obtenues est correct.		
	Structures des processus et structures de gestion, responsabilités et assurance qualité	Exact	Pas exact
2.4a	Les structures des processus et les structures de gestion sont décrites et mises en œuvre de manière correcte.		
2.4b	Les structures des processus et les structures de gestion établies correspondent à celles définies dans la description du projet.		
2.4c	Si 2.4b n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
2.5a	Les responsabilités en matière de collecte et d'archivage des données sont décrites de manière compréhensible.		

Checkliste pour la vérification

2.5b	Les responsabilités sont exercées comme indiqué dans la description du projet.		
2.5c	Si 2.5b n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
2.6a	L'assurance qualité (système et procédures) est adéquate et mise en œuvre.		
2.6b	L'assurance qualité a été mise en œuvre comme prévu dans la description du projet.		
2.6c	Si 2.6b n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
2.7	RAF issues de la validation et de l'enregistrement ou de vérifications antérieures	Exact	Pas exact
2.7a	Les points encore à clarifier issus de la validation / de l'enregistrement ou de vérifications antérieures sont énumérés clairement.		
2.7b	Les points encore à clarifier issus de la validation / de l'enregistrement ou de vérifications antérieures sont résolus.		

3. Conditions-cadres			
3.1	Description technique du projet	Exact	Pas exact
3.1.1a	La description technique du projet mis en œuvre correspond à celle qui figure dans la description du projet.		
3.1.1b	Si 3.1.1a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
3.1.2	La technologie mise en œuvre correspond à l'état actuel de la technique.		
3.2	Aides financières (y compris prestations pécuniaires à fonds perdu) (→ communication, 2.6)	Exact	Pas exact
3.2.1	Les aides financières sollicitées et attribuées, de même que les « prestations pécuniaires à fonds perdu de la Confédération, des cantons ou des communes, destinées à encourager les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou la protection du climat », qui impliquent une répartition de l'effet ¹ , sont déclarées (montant et provenance) et authentifiées à l'aide des documents figurant en annexe.		
3.2.2a	Les données sur les aides financières reçues concordent avec les données sur les aides financières figurant dans la description du projet.		

¹ Cf. communication, tableau 4

Checkliste pour la vérification

3.2.2b	Si 3.2.2a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
3.3	Délimitation par rapport à d'autres instruments et mesures	Exact	Pas exact
3.3.1a	Les faits importants pour la délimitation par rapport à d'autres instruments de la loi sur le CO ₂ et de la loi sur l'énergie n'ont pas changé depuis la décision concernant l'adéquation.		
3.3.1b	Si 3.3.1a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
3.4	Début de la mise en œuvre et de l'effet (→ communication, annexe J, tableau 8)	Exact	Pas exact
3.4.1	Le début de la mise en œuvre a été authentifié par des documents.		
3.4.2a	Le début de la mise en œuvre a eu lieu selon la description du projet.		
3.4.2b	Si 3.4.2a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
3.4.3a	Le début de l'impact a eu lieu selon la description du projet.		
3.4.3b	Si 3.4.3a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
3.4.4a	Le suivi a démarré en même temps que le début de l'effet.		
3.4.4b	Si 3.4.4a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		

4. Calcul de la réduction d'émissions obtenue			
4.1	Marges de fonctionnement du système et facteurs d'influence	Exact	Pas exact
4.1.1a	Les marges de fonctionnement du système n'ont pas changé par rapport à celles définies dans la description du projet.		
4.1.1b	Si 4.1.1a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
4.1.2a	Les éléments essentiels ne diffèrent pas de ceux de la description du projet.		
4.1.2b	Si 4.1.2a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		

Checkliste pour la vérification

4.2	Suivi des émissions du projet (→ communication, annexe J, tableau 5 ²)	Exact	Pas exact
4.2.1a	Tous les paramètres à surveiller pour le calcul des émissions du projet en application du plan de suivi font l'objet d'un relevé (→ pièces justificatives).		
4.2.1b	Si 4.2.1a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
4.2.2	Les données relatives aux paramètres et hypothèses concernant les émissions du projet sont complètes, cohérentes et correctes (→ pièces justificatives).		
4.2.3	Un contrôle croisé des données a été réalisé (→ si ce n'est pas exact : expliquer/commenter les motifs invoqués comme explication). (→ communication, annexe J, tableau 9, ID 4.2.3)		
4.2.4a	Les appareils de mesure, les pratiques de mesure et la calibration concordent avec les données figurant dans le plan de suivi figurant dans la description du projet.		
4.2.4b	Si 4.2.4a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
4.2.7	Toutes les hypothèses de calcul des émissions du projet sont correctes.		
4.2.8	Tous les documents et pièces justificatives correspondants sont disponibles pour toutes les hypothèses de calcul des émissions du projet.		
4.2.9	Les données figurant dans les documents utilisés pour le calcul des émissions du projet sont cohérentes avec les données figurant dans le rapport de suivi.		
4.2.10a	Les émissions du projet sont calculées à l'aide des hypothèses énoncées dans la communication.		
4.2.10b	Si 4.2.10a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
4.2.11a	Il y a aucune différence entre la formule de calcul des émissions du projet utilisée et celle inscrite dans la description du projet.		
4.2.11b	Si 4.2.11a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
4.2.12	Le calcul des émissions du projet est correct et cohérent.		

² Le tableau 5 s'applique en principe à l'examen du plan de suivi dans le cadre de la validation, mais il peut aussi contenir des indications utiles pour la vérification.

Checkliste pour la vérification

4.3	Détermination de l'évolution de référence	Exact	Pas exact
4.3.1a	Tous les paramètres à surveiller pour le calcul de l'évolution de référence selon le plan de suivi ont été relevés (→ pièces justificatives).		
4.3.1b	Si 4.3.1a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
4.3.2	Les données relatives aux paramètres et hypothèses concernant l'évolution de référence sont complètes, cohérentes et correctes.		
4.3.2b	Un contrôle croisé des données a été réalisé (→ si ce n'est pas exact : expliquer/commenter les motifs invoqués comme explication).		
4.3.3	Toutes les hypothèses de calcul de l'évolution de référence sont correctement prises en compte dans le calcul.		
4.3.4	Les documents et pièces justificatives prévus par le plan de suivi sont disponibles pour toutes les hypothèses de calcul de l'évolution de référence.		
4.3.6	L'évolution de référence est calculée au moyen des hypothèses figurant dans la communication (p. ex. pouvoir calorifique, facteurs d'émission).		
4.3.7a	La formule utilisée pour le calcul de l'évolution de référence correspond à celle figurant dans la description du projet.		
4.3.7b	Si 4.3.7a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
4.3.8	Le calcul de l'évolution de référence est correct, compréhensible et complet.		
4.4	Réductions d'émissions obtenues	Exact	Pas exact
4.4.1	Les réductions d'émissions sont calculées de manière correcte. (→ communication, annexe J, tableau 8, ID 4.4.1)		
4.4.2	La répartition de l'effet requise par la perception de prestations pécuniaires à fonds perdu (→ cf. 3.2) est calculée correctement. (→ communication, annexe J, tableau 9, ID 4.4.2)		

5. Modifications importantes (→ communication, 3.8 et annexe J, encadré 8)			
5.1	Modifications importantes touchant l'analyse de rentabilité	Exact	Pas exact
5.1.1a	Les hypothèses relatives aux coûts et recettes utilisées dans la description du projet pour l'analyse de rentabilité correspondent aux coûts et recettes effectifs.		

Checkliste pour la vérification

5.1.1b	Si 5.1.1a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
5.1.1c	Si 5.1.1a n'est pas exact : les écarts entre les coûts et recettes effectifs et les valeurs indiquées dans la description du projet sont inférieurs à 20 %.		
5.1.1d	Si 5.1.1c n'est pas exact : les écarts sont si importants que le projet effectif mis en œuvre ne correspond plus au projet présenté dans la description, si bien que celle-ci doit être adaptée puis validée une nouvelle fois.		
5.2	Modifications importantes touchant les réductions d'émissions	Exact	Pas exact
5.2.1a	Les réductions des émissions effectivement obtenues correspondent aux réductions des émissions attendues selon la description du projet.		
5.2.1b	Si 5.2.1a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
5.2.1c	Si 5.2.1a n'est pas exact : les écarts entre les réductions d'émissions effectivement obtenues et les réductions d'émissions attendues selon la description du projet sont inférieurs à 20 %.		
5.2.1d	Si 5.2.1c n'est pas exact : les écarts sont si importants que le projet effectivement mis en œuvre ne correspond plus au projet présenté dans la description, si bien que celle-ci doit être adaptée puis validée une nouvelle fois.		
5.3	Modifications importantes touchant la technologie utilisée	Exact	Pas exact
5.3.1a	La technologie effectivement utilisée correspond à celle présentée dans la description du projet.		
5.3.1b	Si 5.3.1a n'est pas exact : les raisons des écarts sont expliquées et compréhensibles (→ dans ce cas, expliciter/commenter les motifs invoqués).		
5.3.1c	Si 5.3.1a n'est pas exact : la technologie utilisée correspond à l'état actuel de la technique.		
5.3.1d	Question supplémentaire pour les programmes : Si 5.3.1a n'est pas exact : le catalogue de critères figurant dans la description de programme pour l'inclusion de projets dans le programme reste applicable en cas d'extension de la technologie utilisée. Il garantit en outre que tous les projets du programme remplissent les exigences fixées aux art. 5 et 5a de l'ordonnance sur le CO ₂ .		

Partie 2 : Liste des questions

Veillez formuler ici vos questions sur les affirmations de la checkliste qui ne sont pas exactes (au besoin, dupliquer les blocs).

Demande de clarification (DC)

DC 1		Liquidé	
N° de réf.	<i>Copier ici l'affirmation de la checkliste</i>		
Question (date) <i>Formuler la question ; éventuellement la dupliquer si la réponse a été apportée en plusieurs étapes.</i>			
Réponse du requérant (date) <i>Entrer la réponse du requérant ; la dupliquer si elle a été apportée en plusieurs étapes.</i>			
Conclusion de l'expert <i>Évaluation (courte et concise) de la réponse par l'expert. L'évaluation doit indiquer dans tous les cas si la DC est close ou non, et expliquer brièvement pourquoi</i>			

Demande d'action corrective (DAC)

DAC 1		Liquidé	
N° de réf.	<i>Copier ici l'affirmation de la checkliste</i>		
Question (date) <i>Formuler la question ; éventuellement la dupliquer si la réponse a été apportée en plusieurs étapes.</i>			
Réponse du requérant (date) <i>Entrer la réponse du requérant ; la dupliquer si elle a été apportée en plusieurs étapes.</i>			
Conclusion de l'expert <i>Évaluation de la réponse par l'expert (courte et concise). L'évaluation doit indiquer dans tous les cas si la DAC est close ou non, et expliquer brièvement pourquoi.</i>			

Requête d'action future (RAF)

RAF 1		Liquidé	
N° de réf.	<i>Copier ici l'affirmation de la checkliste</i>		
Question <i>Formuler la question ; éventuellement la dupliquer si la réponse a été apportée en plusieurs étapes.</i>			
Réponse du requérant <i>Entrer la réponse du requérant ; la dupliquer si elle a été apportée en plusieurs étapes.</i>			
Conclusion de l'expert <i>Évaluation de la réponse par l'expert (courte et concise). L'évaluation doit indiquer dans tous les cas si la RAF close ou non, et expliquer brièvement pourquoi.</i>			